

SAGE SCARPE AMONT

Commission Thématique n°2 Gestion et protection de la ressource en eau du SAGE Scarpe amont Compte rendu du 12 juin 2013

Présents :

- M. Philippe, Commune de Gouves, Maire et Président de la Commission thématique n°2
- M. Herbo, MNLE Sensée, Président
- M. Brisset, Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais
- M. Glacet, Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais
- M. Bailleul, Commune de Tilloy-lès-Hermaville, Maire et Président du Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe
- M. Honoré, GEDA de l'Artois, Président
- M. Montaigne, NOREADE, Directeur de centre
- M. Denoyelle, Communauté de Communes La Porte des Vallées
- M. Kosmalski, Les Eaux de l'Artois
- M. Sannier, Communauté urbaine d'Arras, Direction de l'aménagement urbain
- M. Bar, Communauté urbaine d'Arras, Direction de l'urbanisme
- M. Libessart, Commune de Montenescourt, Maire
- M. Cottalorda, SESDRA
- Mme Lambert, DDTM 62
- M. Villain, DDTM 62
- ARS excusée et ayant mandaté la DDTM
- M. Decarsin, Campagne Vivante
- M. Nicolle, Commune de Noyelle-Vion, Maire
- M. Delory, Association de pêche La truite d'Etrun, Président et Adjoint au maire de la ville d'Etrun
- M. Lecocq, ONEMA 62
- M. de Guillebon, SDPPR 62
- Mme Fleurquin, Communauté urbaine d'Arras, Directrice du développement durable
- Mme Lefebvre, Communauté urbaine d'Arras, animatrice du SAGE Scarpe amont

Ordre du jour

- Introduction par le Président et tour de table
- Présentation du SAGE Scarpe amont
- Composition de la commission thématique réunie
- Les enjeux et objectifs d'un SAGE
- Les problématiques de la commission thématique
- Présentation d'un cas concret lié au thème de la commission :
 - Présentation des politiques agricoles en faveur de l'environnement, M. Glacet
- Les données nécessaires pour l'état des lieux

- Les phases à venir du SAGE

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

M. PHILIPPE introduit la réunion et rappelle ses motivations à la présidence de la Commission en tant qu'ancien agriculteur, maire de Gouves et membre du Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe. L'objectif de la Commission réunie est d'assurer les meilleures qualité et quantité possibles de la ressource en eau.

1 Composition de la commission thématique réunie

Mme LEFEBVRE rappelle que les commissions thématiques sont ouvertes à tous et invite les membres présents à communiquer à l'animateur SAGE les noms des personnes susceptibles d'être intéressées par la thématique de la commission.

L'objectif étant que chaque usage soit représenté au sein de la Commission pour assurer la bonne concertation.

M. PHILIPPE invite à un tour de table afin que chacun se présente.

M. PHILIPPE regrette que les Elus ne soient pas plus représentés au sein de la commission et ajoute que celle-ci est toujours ouverte aux inscriptions.

La composition de la commission thématique n°2 est jointe en annexe pour mémoire.

2 Présentation du SAGE Scarpe amont

Le SAGE Scarpe amont s'étend sur plus de 553 km². A cheval sur 2 départements avec 80 communes situées dans le Pas-de-Calais et 6 communes dans le Nord, le territoire du SAGE se caractérise à la fois par une forte composante rurale avec plus de 76% du surface agricole utile et par une forte composante industrielle, développée et concentrée autour des grandes villes.

Pour l'élaboration des SAGE, le bassin versant de la Scarpe a été séparé en deux sous-bassins, celui de la Scarpe amont et celui de la Scarpe aval. Le SAGE Scarpe amont est le dernier SAGE au sein du bassin Artois-Picardie à entrer en phase d'élaboration.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie caractérise les masses d'eau du SAGE Scarpe amont :

- en masses d'eau continentales : la Scarpe rivière et ses affluents, et la Scarpe canalisée amont
- en masse d'eau souterraine : la Craie de la vallée de la Scarpe et de la Sensée.

Initié en 2005, le SAGE Scarpe amont est entré en phase d'élaboration en octobre 2012 avec l'installation de la CLE, instance de décision du SAGE. Composée de 3 collèges : Elus – Usagers - Etat, la CLE fonctionne avec 42 membres. Afin de répondre aux principaux enjeux

du SAGE, quatre Commissions thématiques ont été installées. Instances de concertation, elles auront pour rôle de formuler des propositions et des choix à la CLE.

La composition de la CLE est jointe en annexe pour mémoire.

3 Les enjeux et objectifs du SAGE

Le SAGE est un document stratégique de planification qui vise à définir une politique locale concertée pour la gestion de l'eau. Il permet de préciser localement le droit d'eau. Son règlement est opposable aux tiers, et dans son périmètre, toutes les décisions administratives du domaine de l'eau doivent lui être conformes.

Le SAGE se compose de deux documents principaux :

- le PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable. Il présente les objectifs généraux, l'identification des moyens prioritaires pour les atteindre et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.
- Le règlement : document phare du SAGE, il définit les règles de gestion, les priorités d'usage, les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la continuité écologique.

M. COTTALORDA souhaite savoir quel est le document du SAGE qui doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Mme LEFEBVRE précise que les documents d'urbanisme doivent tenir compte du PAGD et du règlement.

Le PAGD est un document opposable à l'administration, le règlement est opposable aux tiers et à l'administration.

M. BAILLEUL s'interroge sur la place du SAGE parmi les autres schémas élaborés à l'échelle du département et de la région (notamment le *Schéma directeur départemental de la ressource, de la production et de la distribution de l'eau potable 62*). M. BAILLEUL rappelle que des objectifs pour diminuer les taux des nitrates avaient déjà été établis il y a 30 ans et regrette que la situation ne se soit pas améliorée malgré l'existence de ces schémas.

Mme FLEURQUIN précise que le SAGE sera compatible avec le SDAGE. Le SAGE est une obligation réglementaire à l'échelle du sous bassin de la Scarpe amont, contrairement à d'autres schémas qui relèvent d'une démarche volontariste.

Mme LAMBERT explique que l'objectif du SAGE est d'avoir une gestion globale et équilibrée de la ressource à l'échelle du bassin versant, ce qui permettra notamment de sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE. Les objectifs visés convergent donc avec la démarche du schéma directeur départemental.

Le SAGE se déroule en 3 phases : la phase préliminaire, la phase d'élaboration et la phase de mise en œuvre.

La phase d'élaboration du SAGE est marquée par une première étape qui est l'état des lieux. Ce dernier se compose d'un état initial du milieu aquatique et d'un diagnostic sur les atouts et faiblesses du territoire.

Mme LEFEBVRE précise qu'il est essentiel de communiquer l'ensemble des études existantes à l'animateur du SAGE pour pouvoir les intégrer à l'état des lieux.

Les étapes de la phase d'élaboration et le rôle de la commission thématique qui ont été présentés sont détaillés en annexe.

4 Les problématiques de la commission thématique

Les deux grands enjeux du SDAGE qui concernent la commission thématique n°2 sont :

- La gestion qualitative des milieux aquatiques
- La gestion quantitative des milieux aquatiques

Le SDAGE décrit l'état des masses d'eau et fixe l'objectif de bon état. Les masses d'eau du SAGE Scarpe amont ont un état mauvais avec l'azote comme paramètre déclassant pour les eaux superficielles et les nitrates comme paramètre déclassant pour les eaux souterraines.

Les objectifs de bon état de ces masses d'eau ont été fixés à 2021 et 2027. Ce report de délai par rapport aux objectifs européens de 2015 est dû à la réactivité naturelle du milieu ; il convient donc d'agir dès maintenant pour atteindre le bon état en 2027.

Le territoire du SAGE Scarpe amont est également concerné par une Zone à enjeu eau potable pour ses eaux souterraines.

Les problématiques étudiées dans le cadre de la commission thématique sont :

- L'amélioration de la qualité des masses d'eau
- L'organisation de la production et de la distribution d'eau potable
- La gestion et le traitement des eaux usées/pluviales
- La réduction de l'usage des produits phytosanitaires

M. HONORE ajoute qu'une partie du territoire est concerné par le Projet d'Intérêt Général de l'Escrebieux (pour les eaux souterraines) et que dans ce cadre un travail important d'analyse a été réalisé et pourrait bénéficier au SAGE.

Mme FLEURQUIN précise que tous les documents réalisés seront pris en compte et qu'une cohérence sera assurée avec le SAGE de la Sensée pour les communes concernées par les deux SAGE. Des réunions inter SAGE ont lieu et un représentant de la CLE de la Sensée siège au sein de la CLE du SAGE Scarpe amont.

M. GLACET présente la réglementation agricole en matière de protection de l'environnement.

La présentation est annexée au compte-rendu.

Mme FLEURQUIN constate que le territoire de l'arrageois n'est pas concerné par le zonage du réseau DEPHY qui, dans le cadre du Plan Ecophyto, vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires.

M. DECARSIN explique que même en dehors du zonage, les exploitations agricoles mettent en œuvre des actions pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

M. HERBO s'interroge sur le stockage des boues et sur leur durée autorisée.

M. HONORE répond que le stockage des boues est autorisé en bout de parcelle avec pour obligation de changer de parcelle d'une année sur l'autre.

M. MONTAIGNE ajoute que la durée de stockage dans les stations d'épuration est fixée à 9 mois.

5 Les données nécessaires pour l'état des lieux

Différents types de données sont nécessaires pour l'état des lieux. Concernant la commission Gestion et protection de la ressource en eau, il s'agit des données de :

- Caractérisation de la ressource en eau
- Caractérisation des pressions sur le milieu
- Caractérisation de l'utilisation de la ressource en eau
- Liste des acteurs et les modes de gouvernance

La liste des études déjà recensées est annexée au présent compte-rendu.

Mme LEFEBVRE insiste à nouveau sur la nécessité de donner à l'animateur du SAGE toutes les informations qui permettent d'actualiser les données du territoire (liste des associations, etc.) et de transmettre les études existantes.

L'inventaire des études permettra de déterminer si de nouvelles études doivent être conduites.

6 Phases à venir du SAGE

Le calendrier prévisionnel du SAGE est présenté. L'objectif est d'avoir terminé l'état des lieux en 2015.

Les commissions thématiques se réuniront 2 à 3 fois par an.

Mme LEFEBVRE se tient à disposition pour rencontrer l'ensemble des maires sur le territoire du SAGE.

M. PHILIPPE présente l'organisation de la prochaine commission thématique et propose de se réunir à nouveau en novembre à la mairie de Montescourt sur le territoire de la Communauté de communes La Porte des Vallées.

La date sera prochainement communiquée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. PHILIPPE conclut la réunion et remercie les participants.